

Le pourquoi du libre, l'intérêt du libre

Les CEMEA Pays de la Loire participent, réfléchissent et pratiquent autour des logiciels libres depuis plusieurs années. Ce choix correspond aux valeurs portées par le libre en lien avec nos valeurs d'éducation populaire et d'éducation nouvelle.

1. Définition du logiciel libre

Un logiciel est dit « libre » lorsqu'il vous permet d'étudier son fonctionnement, vous autorise à apporter des améliorations, et encourage sa diffusion par le partage des copies.

Imaginez que vous vous trouviez dans un restaurant et que vous mangiez un excellent repas. Peut-être aurez vous l'envie de le cuisiner le lendemain chez vous pour vos amis ?

C'est impossible, car vous n'avez pas la recette du plat. Vous pouvez toujours le manger dans le restaurant, mais même si vous connaissez le goût, vous ne savez pas comment le reproduire.

En informatique, c'est la même chose avec un logiciel. La plupart des logiciels sont distribués sans leur recette, et il est interdit d'essayer de comprendre leur fonctionnement (on parle dans ce cas d'un logiciel propriétaire). Il est interdit de les partager avec vos amis, et il est interdit d'essayer de les modifier pour les adapter à vos besoins.

En revanche, un logiciel libre vous garantit plusieurs libertés :

la liberté d'utiliser le logiciel, pour quelque usage que ce soit (liberté 0) la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos propres besoins (liberté 1). L'accès au code source est une condition pour tout ceci la liberté de redistribuer des copies de façon à pouvoir aider votre voisin (liberté 2) la liberté d'améliorer le programme, et de diffuser vos améliorations au public, de façon à ce que l'ensemble de la communauté en tire avantage (liberté 3). L'accès au code source est une condition pour tout ceci Avec un logiciel libre, vous avez le plat, la recette, le droit de redistribuer (ou de vendre) le plat, la recette, et même de la modifier. Texte issu du site de l'April, licence LAL version 1.3 ou ultérieure, CC-BY-SA version 2.0 ou ultérieure et GNU FDL version 1.3 ou ultérieure.

À l'inverse, il faut bien voir que lorsqu'on achète un ordinateur dans le commerce, la plupart du temps il nous est vendu avec un système d'exploitation pré-installé comme Microsoft Windows ou Apple Mac.

Dans ce cas on a qu'une seule liberté c'est celle d'utiliser le logiciel que l'on a acheté sur la machine que l'on vient d'acheter. On a pas d'autres libertés.

Dans le cas du logiciel libre, au contraire on accède à quatre libertés fondamentales liées à l'utilisation de l'informatique, à la création et au partage des informations. ChacunE à le droit d'utiliser, d'étudier, de modifier, de dupliquer, et de diffuser le dit logiciel.

Les logiciels libres sont avant tout porteurs de liberté de partage et d'accès à la connaissance. Ils constituent une alternative à ceux qui ne le sont pas, qualifiés de « propriétaires » ou de « privés » (entendu de liberté).

2. La culture Libre : le principe du logiciel libre étendue à toutes les œuvres de l'esprit

La culture libre est un mouvement social qui promeut la liberté de distribuer et de modifier des œuvres de l'esprit par l'utilisation d'Internet ou d'autres formes de médias. Elle défend notamment l'idée que les droits d'auteurs ne doivent pas porter atteinte aux libertés fondamentales du public. Droit d'auteur, neutralité du Net, libertés numériques...

Elle s'appuie sur des licences libres (creative commons par exemples) qui vont permettre à chacunE de pouvoir copier, modifier, utiliser les œuvres produites. Cette philosophie touche le cinéma, les livres, la musique, les encyclopédies et même l'éducation.

Les valeurs qui sous-tendent la culture libre sont :

- la liberté
- la liberté d'expression
- le contrôle donné à l'utilisateurice
- le respect de la vie privée
- le partage des savoirs
- une dynamique citoyenne et participative
- un modèle basé sur l'intelligence collective

3. Les liens avec l'éducation populaire

L'utilisation de logiciels libres de par leur spécificité du code source ouvert est extrêmement formatrice pour peu que l'on s'y intéresse et que l'on s'attèle à les prendre en main par l'intermédiaire des nombreuses ressources disponibles sur le web. Offrir la possibilité d'agir sur l'outil technique, c'est justement l'un des intérêts majeurs des logiciels libres dont la philosophie (refus de la marchandisation, mutualisation des connaissances, possibilité d'agir sur son environnement ...), font largement écho aux valeurs défendues par l'éducation populaire.

Association d'éducation populaire, nous avons donc saisi l'occasion de prendre part au débat de fond sur les modes de production et de diffusion de l'information dans notre société. Débat qui n'est pas sans interroger les valeurs (d'humanisme, de démocratie et de citoyenneté) et les pratiques (basées sur l'échange, la collaboration, le travail en réseau, l'ouverture, la transversalité et la mutualisation) de l'éducation populaire.

On note une synergie dans les valeurs, on peut même parler de certaines similitudes quant au statut des personnes : les créateurs, développeurs de logiciels et les utilisateurs, diffuseurs dans le monde du logiciel libre d'un côté et les concepteurs, les pédagogues et les praticiens dans l'éducation populaire.

CEMEA Pays de la Loire - 15 bis allée du commandant Charcot - 44000 Nantes - 02 51 86 02 60

[Voir tous nos contacts dans la région](#)